

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE DOSQUET**

Séance ordinaire du conseil de cette municipalité tenue le mardi, 7 juin 2016, au local de la salle multifonctionnelle à 20h00, conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Les conseillères et les conseillers :

Présents : Suzie Villeneuve
Mathieu Bibeau
Brigitte Poulin
Michel Moreau
Claude Lachance
Carole Desharnais

Assistance : 3

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur Yvan Charest, maire et président d'assemblée.

Madame Jolyane Houle, directrice générale est également présente.

La séance est ouverte à 20h00.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 7 JUIN 2016.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption des procès-verbaux des séances ordinaires du 5 avril 2016 et du 3 mai 2016.
3. Dépôt du rapport financier et adoption des comptes à payer, dépôt du journal des déboursés et du journal des salaires du mois d'avril 2016.
4. Formation des comités.
5. Éclairage de la salle multifonctionnelle.
6. Terrains du Ministère des transports du Québec.
7. Voirie locale : demandes au Ministère des Transports du Québec.
8. Rue Farley : publication SEAO.
9. Maire suppléant.
10. Campagne pancanadienne en faveur de l'emballage neutre et standardisé des produits du tabac.
11. Dépôt du rapport portant sur la liste des personnes physiques ayant versé un ou plusieurs dons dont le total est de 100\$ et plus.

12. Déphosphatation.
13. Embauche au poste étudiant de manœuvre saisonnier.
14. Renouvellement d'entente avec la Croix-Rouge.
15. Avis de motion : règlement 2016-309 modifiant le règlement 99-204 concernant les nuisances.
16. Travaux au terrain des loisirs.
17. Travaux de maçonnerie.
18. Divers :
 - 1) Entreprendre ICI Lotbinière : activité municipale du 21 juin, suivi foire de l'entrepreneuriat et désignation d'un répondant.
 - 2) Service incendie.
 - 3) Demande de soutien financier.
 - 4) Inauguration local des Fermières
 - 5) Piste cyclable : Lotbinière à vélo : 18 septembre.
 - 6) Fête de la pêche : bilan.
 - 7) Lotbinière légendaire.
 - 8) Journée des petits entrepreneurs.
 - 9) Pacte rural.
 - 10) PIC 150.
 - 11) Factures d'Hydro-Québec.
17. Période de questions.
18. Fermeture de la séance.

16-06-8097

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par Madame Carole Desharnais, APPUYÉE par Madame Suzie Villeneuve ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'ADOPTER l'ordre du jour de cette séance ordinaire, tel que présenté et, en conséquence il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

16-06-8098

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU 5 AVRIL 2016 ET DU 3 MAI 2016.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance des procès-verbaux des séances ordinaires du 5 avril 2016 et du 3 mai 2016;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Moreau, APPUYÉ par Monsieur Claude Lachance, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'ADOPTER les procès-verbaux des séances ordinaires du 5 avril 2016 et du 3 mai 2016.

Adoptée

16-06-8099

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER, ADOPTION DES COMPTES À PAYER, DÉPÔT DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS ET DU JOURNAL DES SALAIRES DU MOIS D'AVRIL 2016.

Les journaux des déboursés numéro 584 au montant de 26 387,16\$, le numéro 585 au montant de 4 251,84\$, le numéro 586 au montant de 19 442,24\$ et le numéro 587 au montant de 551,88\$ et le journal des salaires au montant de 21 731,38\$ pour le mois d'AVRIL 2016 ont été déposés au conseil. Chaque membre en a reçu copie ainsi qu'une copie de la liste des comptes à payer.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Madame Suzie Villeneuve, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE les comptes à payer au montant de 61 141,38\$ soient adoptés et payés tels que déposés, et d'autoriser la trésorière à payer lesdits comptes à même les fonds de la Ville de Dosquet et QUE le rapport financier du 30 avril 2016 soit et est déposé.

Adoptée

16-06-8100

FORMATIONS DES COMITÉS.

CONSIDÉRANT QU'avec l'arrivée d'une nouvelle candidate, le conseil municipal a cru bon de revoir les comités gravitant autour de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'en travail préparatoire, les conseillers ont proposé leur présence sur les comités selon le tableau suivant;

Formation des comités

<u>Thème</u>	<u>Conseiller</u>
Panier de Noël	Carole Desharnais
Jardin collectif	Jolyane Houle
Noël des enfants	Mathieu Bibeau/ Carole Desharnais/ Brigitte Poulin
Fête de la pêche	Carole Desharnais
Piste cyclable/ Lotbinière à vélo	Michel Moreau
Sécurité incendie	Claude Lachance
Accueil nouvel arrivant/ plaque enfants	Brigitte Poulin
Suivi MADA	Yvan Charest
Comité consultatif d'urbanisme	Suzie Villeneuve/ Claude Lachance

Structures de sports/ terrain de jeux/ salles	Yvan Charest/ Mathieu Bibeau
Ski de fond/ VTT/ Relais de l'île	Mathieu Bibeau/ Michel Moreau
Reconnaissance bénévoles/ employés	Carole Desharnais
Recyclage/vidanges	Carole Desharnais
Bibliothèque	Yvan Charest
Embellissement/ Rivière Henri	
Collaboration école	
Spectacle de la rentrée	Carole Desharnais/ Brigitte Poulin/ Mathieu Bibeau
Bazar de Noël /jeunes entr.	
Lotbinière légendaire	Claude Lachance/ Yvan Charest/ Suzie Villeneuve
Entreprendre ici Lotbinière	Brigitte Poulin
Projet gymnase	Claude Lachance/ Yvan Charest
Projet poste essence	Claude Lachance/ Yvan Charest
Tourisme	Suzie Villeneuve

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mathieu Bibeau, APPUYÉ par Madame Carole Desharnais, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, DE former les comités selon le tableau ci-haut présenté.

Adoptée

16-06-8101

ÉCLAIRAGE DE LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris la décision de demander des soumissions pour le remplacement des lumières existantes à l'intérieur de la salle multifonctionnelle;

CONSIDÉRANT QU'elle a reçu des soumissions de deux entrepreneurs électricien pour d'une part l'éclairage et d'autre part quelques menus travaux dont Normand Côté entrepreneur électricien pour un total de 11 160,00\$ avant taxes et Groupe Castonguay pour un total de 13 160,00\$;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Monsieur Michel Moreau, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, DE mandater Normand Côté entrepreneur électricien pour effectuer le remplacement de l'éclairage à la salle multifonctionnelle et de menus travaux pour un total de 11 160,00\$ avant taxes, le tout payable à même le budget en immobilisations.

Adoptée

16-06-8102

TERRAINS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DE QUÉBEC.

CONSIDÉRANT l'information reçue du ministère des Transports concernant la superficie réelle du lot 4 109 651 en excluant une portion juxtaposée à la piste cyclable servant à l'installation de la signalisation de cette dernière;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, **APPUYÉ** par Madame Brigitte Poulin, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, DE modifier les données de la contre-offre afin de l'ajuster à la superficie réelle mesurant 5 163,27 mètres carrés et donc **DE** présenter une contre-offre au Ministère des Transports au montant de 0.50\$ du pied carrés soit une vente au montant de 27 788,50\$, le tout payable à même le surplus de la municipalité **ET D'exiger** à la signature de l'entente de nous permettre de revendre les terrains au prix payé bonifié des frais d'arpenteurs et de notaires.

Adoptée

16-06-8103

VOIRIE LOCALE : DEMANDES AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DE QUÉBEC.

CONSIDÉRANT QU'il y a une problématique au niveau de la vitesse des véhicules sur la route Saint-Joseph sud ;

CONSIDÉRANT les bris majeurs sur la chaussée à l'intersection des routes 271 et route 116 ;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mathieu Bibeau, **APPUYÉ** par Madame Carole Desharnais **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de transmettre une demande à la Direction de la Chaudière-Appalaches du Ministère des transports du Québec afin que ceux-ci planifient des travaux de correction à l'intersection, de même que revoir le positionnement de la limite de vitesse sur la route Saint-Joseph sud et ce en consultant le conseil municipal de Dosquet.

Adoptée

16-06-8104

RUE FARLEY : PUBLICATION SEAO.

IL EST PROPOSÉ par Madame Suzie Villeneuve, **APPUYÉE** par Monsieur Claude Lachance, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, D'autoriser madame Jolyane Houle, directrice générale, de publier les plans et devis pour soumissions sur le site SEAO en ce qui concerne les travaux de pavage de la rue Farley.

Adoptée

16-06-8105

MAIRE SUPPLÉANT.

IL EST PROPOSÉ par Madame Carole Desharnais, **APPUYÉE** par Madame Suzie Villeneuve, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU DE** nommer Mathieu Bibeau au titre de pro-maire en remplacement de Monsieur Claude Lachance et ainsi de l'autoriser à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Dosquet en remplacement de Monsieur Lachance.

Adoptée

DÉPÔT DU RAPPORT PORTANT SUR LA LISTE DES PERSONNES PHYSIQUES AYANT VERSÉ UN OU PLUSIEURS DONS DONT LE TOTAL EST DE 100\$ OU PLUS DES CANDIDATS AUX ÉLECTIONS PARTIELLES.

Conformément à l'article 513.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la directrice générale dépose le Rapport portant sur la liste des personnes physiques ayant versé un ou plusieurs dons dont le total est de 1004 ou plus (DGE-1038) que toutes les candidates aux élections partielles ont complété.

16-06-8106

DÉPHOSPHATATION.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Dosquet est dans l'obligation de se conformer à la position ministérielle sur la réduction du phosphore pour sa station n 33040-1 afin de respecter des normes de 0,8 mg/litre et ce du 15 mai au 14 novembre de chaque année;

CONSIDÉRANT QUE nous avons vérifié les soumissions obtenues par les municipalités voisines et que nous avons reçu une soumission de la compagnie Asisto au montant total de 8 970,00\$ avant taxes incluant le plan d'action, la demande de CA, la surveillance des travaux et de la conformité et la rédaction du manuel d'opération, à cela prévoir des frais de 569,00\$ payable au MMDELCC pour la demande de CA;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Monsieur Mathieu Bibeau, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'octroyer le contrat de services professionnels concernant la rédaction du plan d'action, de la demande de C.A., la surveillance des travaux, la conformité des travaux ainsi que la rédaction du manuel d'opération conformément aux exigences du MDDELCC pour l'installation d'un système de dosage de coagulant pour le traitement du phosphore le tout au coût de 8 970,00\$ avant taxes auprès de la compagnie Asisto. Il demeurera que des frais de 569,00\$ seront payables au MDDELCC pour la demande de C.A. et un estimé d'installation pour 1 500,00\$ et d'achat d'équipements pour 7 500,00\$ seront à prévoir, le tout payable au moyen de la taxe d'accise 2014-2018.

Adoptée

16-06-8107

EMBAUCHE AU POSTE ÉTUDIANT DE MANŒUVRE SAISONNIER.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu plus de subvention pour les emplois d'été du terrain de jeux, lui permettant de libérer du budget pour un aide manœuvre;

CONSIDÉRANT QU'elle a reçu 8 curriculum vitae et que suite à l'analyse de ceux-ci, Madame Jolyane Houle, directrice générale, et Monsieur Sylvain Rousseau, directeur des travaux publics, recommande l'embauche de Samuel Martineau;

IL EST PROPOSÉ par Madame Suzie Villeneuve, APPUYÉE par Monsieur Michel Moreau, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, DE procéder à l'embauche de Samuel Martineau au taux horaire de 10,75\$ pour une période approximative du 27 juin 2016 au 19 août, pour environ 32 heures par semaine.

Adoptée

16-06-8108

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC LA CROIX-ROUGE.

ATTENDU QUE les villes/municipalités doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., chap. S-2.3), la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., C.C.-19) et le Code municipal (L.R.Q., C.C.-27);

ATTENDU QUE les villes/municipalités doivent protéger la vie, la santé, l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres;

ATTENDU QUE la CROIX-ROUGE est partie intégrante de la Société canadienne de la CROIX-ROUGE, dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire;

ATTENDU QUE la CROIX-ROUGE, organisme à part entière du Mouvement international de la CROIX-ROUGE et du Croissant-Rouge, intervient selon les règles régissant l'aide humanitaire (*Annexe A Les principes et les règles régissant l'aide humanitaire de la CROIX-ROUGE*), conformément à ses principes fondamentaux et au code de conduite qu'elle a adopté;

ATTENDU QUE la CROIX-ROUGE est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptible d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les villes/municipalités, lors d'un sinistre mineur ou majeur, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;

ATTENDU QUE la CROIX-ROUGE une entente de partenariat avec le ministère de la Sécurité publique du Québec à titre d'auxiliaire de pouvoirs publics relativement à la préparation et à la mise en œuvre de services aux sinistrés lors de sinistre;

ATTENDU QUE la CROIX-ROUGE a une entente avec le ministère de la Sécurité publique du Québec concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée;

ATTENDU la volonté de la MUNICIPALITÉ DE DOSQUET et de la CROIX-ROUGE de convenir d'une Entente écrite;

IL EST PROPOSÉ par Madame Suzie Villeneuve, APPUYÉE par Madame Brigitte Poulin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'autoriser Monsieur Yvan Charest, maire et Madame Jolyane Houle, directrice générale à représenter la municipalité de Dosquet lors de la signature de l'entente écrite d'une durée de 3 ans décrétant que la municipalité retient les services de la Croix-Rouge en cas de sinistres mineurs et majeurs et DE s'engager à verser une contribution de 160\$ pour 2017-2018 et 2018-2019.

Adoptée

16-06-8109

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT 2016-309 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 99-204 CONCERNANT LES NUISANCES.

Avis de motion est donné par Monsieur Claude Lachance qu'à une séance ultérieure sera présenté pour adoption le règlement 2016-309 modifiant le règlement 99-204 concernant les nuisances.

16-06-8110

TRAVAUX AU TERRAIN DES LOISIRS.

CONSIDÉRANT le besoin de rafraîchissement des installations du chapiteau, soit des appuis-bras et des marches d'accès aux salles de bain, et de divers autres équipements, bâtiments et installations du terrain des loisirs;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mathieu Bibeau, APPUYÉ par Madame Carole Desharnais, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'autoriser l'achat de matériaux divers d'une valeur approximative de 2 000,00\$ avant taxes.

Adoptée

16-06-8111

DÉSIGNATION D'UNE RÉPONDANTE EIL.

ATTENDU QU'Entreprendre ICI Lotbinière est la communauté entrepreneuriale de la MRC de Lotbinière qui a pour mission de favoriser le développement du potentiel entrepreneurial en stimulant la culture entrepreneuriale et en mobilisant l'ensemble des acteurs de l'entrepreneuriat vers une vision concertée d'une MRC dynamique et innovante;

ATTENDU QU'Entreprendre ICI Lotbinière agit à titre de lieu de concertation et de mobilisation afin d'agir positivement sur les intentions d'entreprendre, la création, la survie et la croissance des entreprises du territoire de la MRC de Lotbinière ainsi que sur le développement de la culture entrepreneuriale chez les citoyens;

ATTENDU QU'Entreprendre ICI Lotbinière est actuellement en année de transition dans le but d'effectuer le bilan de sa planification stratégique 2011-2014 pour ensuite se doter d'un nouveau plan d'action concerté et défini par et pour la MRC de Lotbinière et ses acteurs;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière est un partenaire majeur d'Entreprendre ICI Lotbinière de par sa participation financière (Pacte rural) et par sa constante implication dans la démarche (comité de gestion et réalisation des actions);

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a identifié Entreprendre ICI Lotbinière comme responsable de l'atteinte de l'objectif "Faire de Lotbinière un modèle entrepreneurial au Québec" dans sa planification stratégique 2013-2018;

ATTENDU QU'il est primordial que les 18 municipalités de la MRC de Lotbinière collaborent activement à la réalisation de la mission d'Entreprendre ICI Lotbinière en nommant, notamment, une répondante EIL qui aura pour rôle de relayer l'information à propos de la communauté entrepreneuriale au conseil de la municipalité et agir à titre de personne-ressource pour la communauté entrepreneuriale dans son milieu;

IL EST PROPOSÉ par Madame Carole Desharnais, APPUYÉE par Madame Suzie Villeneuve, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, DE nommer Brigitte Poulin, répondante EIL pour la municipalité de Dosquet.

Adoptée

16-06-8112

PACTE RURAL.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Dosquet a la possibilité d'utiliser une somme de 10 657,66\$ provenant du pacte rural;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est désireuse de procéder à l'installation d'une enseigne lumineuse permettant de diffuser l'information locale et régionale;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Moreau, APPUYÉ par Monsieur Claude Lachance ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'autoriser Madame Jolyane Houle, directrice générale à présenter une demande de subvention au pacte rural pour un projet d'enseigne lumineuse qui coûtera approximativement 25 000,00\$.

Adoptée

DIVERS :

- 1) Entreprendre ICI Lotbinière : activité municipale 21 juin, suivi foire de l'entrepreneuriat qui aura lieu en septembre et dont des activités seront organisées pour le milieu municipal et désignation d'un répondant (rés. 16-06-8111).
- 2) Service incendie : 4 interventions au cours du mois de mai ainsi qu'une pratique d'une journée complète.
- 3) Demande de commandite : ABC Lotbinière (rés. 16-06-8112), Restaurant le St-Octave (rés. 16-06-8113) et pas de suite pour les Macadams.
- 4) Inauguration local des Fermières : A eu lieu dimanche le 5 juin, l'inauguration de la salle Béatrice-F.-Larose, plusieurs membres de la famille et citoyens se sont réunis pour l'occasion.
- 5) Piste cyclable : Lotbinière à vélo : 18 septembre : La randonnée Lotbinière à vélo organisée par la MRC tiendra un point d'arrêt à la Halte Samson.
- 6) Fête de la pêche : bilan : les 60 permis que nous détenions ont trouvé preneurs. Plus de 250 personnes ont participé. Le kiosque de maquillage fut très apprécié. M. Charest complète en mentionnant qu'il s'agit d'une belle occasion pour la municipalité de se faire connaître.
- 7) Lotbinière légendaire : Nous accueillerons en octobre le lancement officiel du livre Lotbinière légendaire.
- 8) Journée des petits entrepreneurs : Pour le moment aucune entreprise n'était inscrite.
- 9) Pacte rural : (rés. 16-06-8112)
- 10) PIC 150 : Programme de subvention disponible d'ici au 8 juillet. Le dossier sera retravaillé afin de voir si un projet y est déposé.

11) Factures Hydro-Québec : Un ajustement a été effectué suivant l'installation des compteurs intelligents. Dans la majorité des comptes détenus par la municipalité, nous avons payé pour un estimé de consommation et ce depuis plus d'un an. Ainsi, des coûts supplémentaires seront à défrayer cette année, qui n'étaient pas d'emblée budgétés. Comme la municipalité a reçu des sommes de revenus non prévus, nous sommes d'avis que nous n'aurons pas à affecter le surplus budgétaire.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Monsieur Fortier demande un suivi du mandat délivré à notre avocat concernant l'atelier d'équarrissage, dont le but visé était de rédiger une lettre au MAPAQ. Une copie de cette dite lettre sera transmise à M. Fortier. Également, ce dernier demande d'avoir recours un règlement de nuisance concernant les odeurs afin de régulariser la situation. Il lui est expliqué que ce règlement est difficilement utilisable dans cette situation.

16-06-8113

FERMETURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Suzie Villeneuve, APPUYÉE par Madame Carole Desharnais, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la séance soit levée à 21h06.

Adoptée

ATTESTATION

La directrice générale certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées et approuvées par le Conseil de la susdite municipalité.

Directrice générale

Maire

Directrice générale